



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention de **Simon BRUNEAU**

Délibération 9 : CONTRIBUTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNÉE 2024

Mesdames et Messieurs

Nous voterons pour cette délibération, qui met en oeuvre une valeur essentielle pour nous : la fraternité,

Lorsque nous sommes en précarité, devoir se battre pour exercer ses droits est souvent un combat de plus, un combat de trop et beaucoup abandonnent.

1/3 des personnes éligible au RSA n'en font pas la demande.

Il est essentiel d'épauler, de soutenir, d'accompagner ceux qui sont en difficulté. Et il est important que les politiques publiques s'adaptent pour faciliter l'accès aux droits.

Les actions menées par le CCAS de Saint-Herblain vont dans le bon sens, en particulier les actions "aller vers" qui permettent aux personnes les plus éloignées de nos institutions de prendre conscience qu'elles y ont toutes leurs places.

Après plusieurs demandes en conseil municipal de mener des actions d'information pour lutter contre le non-recours, notre groupe a apprécié les deux pages du dernier magazine qui précisent les démarches à faire en cas de "coups durs".

Nous serons attentif au contenu du bilan 2023 du CCAS,

Je vous remercie de votre attention.



Citoyen-nes  
engagé-es